Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260730-2026_078-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-078

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 2

Votants : 18

Date de convocation

24/07/2026

Date d'affichage

14/08/2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 30 juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 24 juillet 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Etaient présents :
Madame Jocelyne DARTHY, adjointe, messieurs Gilles CARFANTAN et Sébastien REBOURS, conseillers municipaux délégués,
Mesdames Hélène BILY-LE GUYADER, Aurore BROUARD, Agnès CELEYRETTE, Anne-Cécile ONFRAY, Nathalie RENAULT, Nicole ROUILLAC, messieurs Pierre-Yves ALLORY, Erwan BRIAND, Éric DURAND, Anthony GUEHENNEUC, Franck GUERRIER, Jean-Charles LE BRETON.

Étaient représentés : Mathias DELHOMME par Jean-René CARFANTAN, Hélène PLESSE par Aurore BROUARD.

Était absente excusée non représentée : Maryse THEBAULT.

Était absent : néant

A été nommé secrétaire de séance : Éric DURAND.

DÉLIBÉRATION N°2026-078

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
Création d'un logement d'urgence espace des Terre-neuvas – Avenant 2 en moins-value au lot 03-Menuiseries Bois

Vu la délibération n°2025/076 du 26 novembre 2025 retenant le cabinet d'architecture SABA Architectes -Julien PATARD pour la mission de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°2025/077 du 26 novembre 2025 validant le projet définitif et le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour la création du logement d'urgence espace des Terre-neuvas,

Vu la délibération n°2026/001 du 11 février 2026 retenant les entreprises pour 6 lots pour le marché de travaux pour la création du logement d'urgence espace des Terre-neuvas,

Vu la délibération n°2026/017 du 4 mars 2026 retenant les entreprises pour 1 lot pour le marché de travaux pour la création du logement d'urgence espace des Terre-neuvas,

Vu la délibération du 27 mai 2026 approuvant l'avenant 1 en plus-value au lot 03 MENUISERIES BOIS

Monsieur le Maire présente un projet d'avenant au lot 03 MENUISERIES BOIS du marché de travaux dont l'objet est de recaler le montant du lot 03 du marché à la suite de la nécessité de modification

Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260730-2026_078-DE

d'une porte. En effet, par suite du constat sur l'usage futur, il est apparu nécessaire d'intervenir pour remplacer la porte à galandage de la salle de bain par une porte battante, plus durable et résistante dans le temps. Cela nécessite une mise au point sur les travaux prévus et ceux à réaliser.

Ces travaux modificatifs sont les suivants :

- Remplacement de la porte à galandage de la salle de bain par une porte battante, plus durable et résistante dans le temps.

Le montant de l'avenant en moins-value pour le lot 03 est de 516,71 € HT. Cela porte le marché initial de 49 429,05 € HT à un montant de 48.912,34 € HT.

Monsieur le Maire propose d'approuver cet avenant n°2 au lot 03 MENUISERIES BOIS.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'avenant n°2 du lot 03 MENUISERIES BOIS ci-dessus décrit,

APPROUVE le montant de la moins-value de 516,71 € HT qui porte le marché initial de 49 429,05 € HT à un montant de 48.912,34 € HT,

AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'exécution de l'avenant,

S'ENGAGE à inscrire la quote-part au budget communal.

Fait à Matignon, le 30 juillet 2026

Pour le Maire
et par Délégation
L'Adjoint,
Nathias DELHOMME

MAIRIE DE MATIGNON (Côtes d'Armor)

Le Maire, Jean-René CARFANTAN